

Commune de DIZY

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du MARDI 14 JANVIER 2020 à 20 H

Sur convocation en date du 7 janvier 2020 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 14 janvier 2020 à 20 heures dans la salle du Conseil, pour traiter l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 3 décembre 2019
- Autorisation de mandatement anticipé des dépenses d'investissement 2020
- Achat d'une parcelle comportant une servitude de passage
- Instauration du Permis de démolir dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme PLU
- Modification du plafond IFSE du RIFSEEP : Catégorie C filière administrative, groupe 2
- Cotation à l'UNESCO au titre de l'année 2020
- Proposition de prise de part au capital de la Société Publique Locale créée dans le cadre du Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne, *Le Pressoir*, porté par la CCGVM
- Informations et questions diverses

PRESENTS : Barbara NAVEAU, Antoine CHIQUET, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRÉ, Roger PIERRON, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, François LOURDELET, Marie-Christine ANDRY, Béatrice VAUTRAIN, Marie PANIGAI, Odile CUGNART, Patrice VELTZ, Corinne ATHANASE.

ABSENTS ayant donné POUVOIRS : Michel TELLIER ayant donné pouvoir à Roger PIERRON, Jean-Louis BRIZARD ayant donné pouvoir à Maryline LAFOREST, Benoît BERNARD ayant donné pouvoir à François LOURDELET.

ABSENTS EXCUSÉS : /.

ABSENTS NON EXCUSÉS : /.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr François LOURDELET a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 20h et constate que le quorum est atteint avec 15 conseillers municipaux présents sur 18 en exercice.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Approbation du PV de la séance du 3 décembre 2019

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 décembre 2019, Mme le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.*

DELIBERATIONS

D.2020.01 : Autorisation de mandatement anticipé des dépenses d'investissement 2020

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales stipule que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour rappel, le DOB « débat d'orientation budgétaire » est obligatoire et un règlement d'intérieur » doit être voté avant le 1^{er} mars 2020.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2020 dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	BP 2019	25%
20 : Immobilisations incorporelles	14 017.19 €	3 504.29 €
21 : immobilisations corporelles	219 943.08 €	54 985.77 €
23 : Immobilisations en cours	1 673 987.26 €	418 496.80 €
TOTAL	1 907 947.53€	476 986.86€

Répartis comme suit :

<i>Chapitre 20</i>	
2031 (Frais d'études)	2500,00 €
2033 (Frais d'insertion)	1 000,00 €
	3 500,00 €
<i>Chapitre 21</i>	
2151 (réseaux de voirie) - pont magenta étude analyses enrobés	4 000,00 €
2184 (mobilier) – fauteuil de bureau	1 000,00 €
2188 (immobilisations corporelles) – petits matériels électroménagers	10 000,00 €
2183 (matériels de bureau et matériels informatiques)-ordinateurs	3 000,00 €
21318 (Autres bâtiments publics) – suite travaux	11 900,00 €
2111 (terrains nu) – achat parcelle pour servitude	5 000,00 €
2135 (Installations générales, agencements, aménagements des constructeurs) - Travaux mda	10 000,00 €
21533 (Réseaux câblés) - travaux mda	10 000,00 €
	54 900,00 €
<i>Chapitre 23</i>	
2315 (Installations, matériel et outillage technique) – travaux rue de Reims/pont/ projet stade	400 000,00 €
	400 000,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget 2020, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

D.2020.02 : Achat d'une parcelle comportant une servitude de passage

Mme le Maire informe le conseil du suivi de la demande de Mme Nicole PIERROT, demande faite par courrier reçu le 23/10/2019. La parcelle AI 754 p3, renumérotée 1172, d'une contenance de 77m2, dont elle est propriétaire, fait l'objet d'une servitude de passage pour l'entretien des eaux pluviales dans le Plan Local d'Urbanisme validé le 30 avril 2019, pour l'entretien du ruisseau ru de Champillon, et elle souhaiterait que la commune rachète ladite parcelle. Suite à l'évaluation par les Domaines, la valeur vénale serait de 2 900 €.

Au vu de la servitude et de l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle, Mme le Maire propose à l'assemblée de procéder à son achat par devant notaire, Maître Jérôme LEFEBVRE à AY-CHAMPAGNE. Il faudra ajouter les frais d'honoraires et d'acte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Mme le maire à signer tous documents nécessaires auprès du notaire Maître LEFEBVRE Jérôme à AY-CHAMPAGNE pour l'achat de la parcelle AI 754 p3 à Mme Nicole PIERROT.

D.2020.03 : Instauration du permis de démolir dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme PLU

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération particulière précisant les constructions soumises à permis de démolir, à savoir celles qui figurent dans le patrimoine à conserver dans le Plan Local d'Urbanisme, PLU, approuvé le 30 avril 2019.

La liste par rue des éléments du patrimoine historique et culturel identifiés au titre de l'article L. 151-19° du Code de l'urbanisme, est la suivante :

- A - 43 rue de REIMS
- B - 225 rue de REIMS
- C - 455 rue de REIMS
- D - 65 rue du Colonel FABIEN
- E - 68 rue du Colonel FABIEN
- F - 94 rue du Colonel FABIEN
- G - 147 rue du Colonel FABIEN
- H - 224 rue du Colonel FABIEN
- I - 276 rue du Colonel FABIEN
- J - 292 rue du Colonel FABIEN
- K - 356 rue du Colonel FABIEN
- L - 362 Avenue du Général LECLERC
- M - 439 Avenue du Général LECLERC
- N - 448 Avenue du Général LECLERC
- O - 674 Avenue du Général LECLERC
- P - 696 Avenue du Général LECLERC
- Q - 786 Avenue du Général LECLERC
- R - 820 Avenue du Général LECLERC
- S - 868 Avenue du Général LECLERC
- T - 889 Avenue du Général LECLERC
- U - 912 Avenue du Général LECLERC
- V - 978 Avenue du Général LECLERC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'instaurer le permis de démolir pour les bâtiments précités,*
- *cette délibération sera transmise aux services instructeurs de l'urbanisme dont dépend DIZY.*

D.2020.04 : Modification du plafond IFSE du RIFSEEP : Catégorie C, groupe 2

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération D.2016.70 concernant la mise en place du RIFSEEP abrogeait les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire de certains agents communaux.

La délibération D.2018.61 a apporté des modifications dans le montant maximal annuel par agent pour y intégrer l'indemnité de responsabilité des régisseurs.

Or à compter du 1^{er} janvier 2020, à la demande du Trésorier Principal et dans le cadre d'une réorganisation des services administratifs, il conviendrait de revoir la valeur annuelle de l'IFSE selon la proposition suivante :

Filière Administrative.

Catégorie C

Adjoints administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel (par agent)	PLAFOND REGLEMENTAIRE (par agent)
Groupe 2	Agent administratif, Régisseur de recettes, d'avances <i>et/ou</i> mandataire	220 €	11340 €

Il conviendra de fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis dans la délibération D.2016.70 instaurant le RIFSEEP et dans la limite de l'indemnité de responsabilité attribuée en application de l'article R1617-5-2 du CGCT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'autoriser Mme le Maire à modifier la délibération D.2016.70 instaurant le RIFSEEP et la délibération D.2018.61 modifiant le RIFSEEP, en modifiant les montants annuels de la filière administrative, par agent, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.*

D.2020.05 : Cotisation à l'UNESCO au titre de l'année 2020

La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne est la structure de gestion du Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. A ce titre, elle est reconnue par l'UNESCO et les services de l'Etat comme l'interlocutrice principale pour la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion mais également de valorisation des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Afin de répondre à ces grands enjeux, la Mission propose 3 axes de travail principaux en 2020 :

- Animation de la plateforme de gouvernance territoriale de gestion dont l'objectif prioritaire sera de comprendre le territoire, de partager l'information, d'anticiper les évolutions et d'établir une stratégie de gestion.
- Préservation, sauvegarde et suivi avec comme objectif principal, initier, fédérer et mutualiser les énergies pour sauvegarder le bien.
- Sensibilisation, formation et valorisation dont l'objectif est d'accroître la visibilité de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Pour développer ses activités de valorisation du patrimoine et de gestion de l'inscription, la Mission s'appuie sur des demandes de subventions auprès de ses membres fondateurs et de ses partenaires.

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration du 21 novembre 2019, la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne- patrimoine Mondial sollicite la cotisation annuelle au titre de l'année 2020 de l'ensemble des communes concernées.

Pour mémoire la commune de DIZY fait partie des communes de la zone centrale pour laquelle le montant de la cotisation est de 1 € par habitant.

Puisque selon l'INSEE en 2020 la commune de DIZY compte 1561 habitants, le montant de la cotisation 2020 s'élève à 1 561,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'autoriser Mme le Maire à payer à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne la cotisation due au titre de l'année 2020, en tant que commune de la zone centrale, pour un montant de 1€ par habitant, soit 1 561,00 €.*

D.2020.06: Proposition de prise de part au capital de la Société Publique Locale créée dans le cadre du Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne, *Le Pressoir*, porté par la CCGVM.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion de bureau de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, CCGVM, du 18 octobre, il a été fait un point complet sur les conditions de mise en place d'une SPL - société publique locale - pour gérer l'équipement touristique du PRESOIR. Cette SPL sera créée par délibération du conseil communautaire début 2020.

- La SPL peut être créée à partir de deux actionnaires,
- La CCGVM pourrait prendre 85% du capital laissant ainsi aux communes souhaitant prendre part 15% à se répartir,
- Le risque pris par les actionnaires est strictement limité à leur seul apport,
- La prise de capital d'une commune ne devrait pas être inférieure à 1 000 €,
- De la part de prise de capital, dépend la représentation au sein de la structure,
- Le montant du capital initial est ajustable mais ne sera pas inférieur à 60 000 €.

Mme le Maire rappelle la position du conseil municipal qui considère que le projet du Pressoir est un beau projet, mais qui, au vu de l'investissement initial prévisionnel de 7 310 000 € HT et des coûts prévisionnels de fonctionnement qu'il représente, paraît bien lourd pour la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne qui comprend 15 038 habitants.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré, par 18 voix contre, décide :

- *de ne pas se prononcer sur les statuts puisque non votés par la CCGVM à ce jour,*
- *de ne pas participer à la SPL.*

Informations et questions diverses :

INFOS CONSEIL MUNICIPAL du 4 décembre 2019 au 14 janvier 2020

CCGVM

Bureaux communautaires : le 12 décembre : Action sociale : projet de convention territoriale globale avec la CAF de la Marne (en présence de Mme Portelette et M. Morel de la CAF)- **Mobilités :** proposition de partenariat avec Familles Rurales pour le développement d'un service de mobilité solidaire- **Aménagement du territoire :** mutualisation des objectifs de consommation foncière du SCOTER- **Eclairage Public :** modalités de la délégation de compétence au SIEM au 1er janvier 2020.

Conseils communautaires :

18 décembre 2019 à AY- mise en place du compte épargne temps pour le personnel, surtaxes eau & assainissement - tarifs 2020, service public de production et de distribution d'eau potable : approbation du choix du concessionnaire - service public de l'assainissement : approbation du choix du concessionnaire, révision de la Déclaration d'Utilité Publique du captage d'eau potable de Tauxières-Mutry : lancement de la procédure et réalisation d'une étude d'aire d'alimentation de captage, opération de revitalisation de territoire (ORT) : autorisation de signature de la convention, DETR 2020 : demande de soutien auprès de l'Etat pour le financement d'un poste d'animateur dans le cadre de la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et demande de soutien auprès de l'Etat pour le financement d'une partie des investissements relatifs à l'aménagement du PRESSOIR- Campus d'excellence des métiers et formations du tourisme : constitution d'un groupement de commande entre les Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM), des Paysages de la Champagne (CCPC) et la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, TOURISME - marché de fournitures et de services pour l'aménagement scénographique du Centre d'Interprétation Sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir.

Eclairage public : depuis le 1^{er} janvier 2020 c'est le SIEM qui est notre interlocuteur privilégié, par délégation de la CCGVM.

Eau/Assainissement :

Surtaxe eau 0,49 € par m3 pour 2020, identique à 2019.

Surtaxe assainissement 0,73€ par m3 en 2020 contre 0,70€/m3 en 2019.

Eau potable : nouveau contrat de Délégation de Service Public DSP avec VEOLIA, pour une durée de 12 ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2031.

Assainissement : nouveau contrat de Délégation de Service Public DSP avec VEOLIA, pour une durée de 8 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2028.

Gestion des déchets : calendrier des collectes disponible sur le site internet de la CCGVM.

Commission développement économique le 11 décembre 2019.

Transports scolaires :

Transport à la demande TAD : réunion le 7 janvier 2020 avec le cabinet d'étude MOBILIS, CITIZ, NEXANS /GTIE sur les sites retenus, avec ou sans bornes, en fonction du parc des véhicules électriques et hybrides. Pour DIZY, ce sera le parking en face de la mairie. Un arrêté municipal devra être pris. Pour information, la borne sera utilisable pour la recharge payante de véhicules personnels.

Transports collectifs extensions du réseau urbain : 1^{er} comité syndical et 1^{er} bureau du SMITER le 5 décembre, bureau le 17 décembre et 2^{ème} comité syndical le 20 décembre.

Desserte de Dizy par la ligne 3 depuis le 2 janvier 2020. Lancement officiel de la ligne 10 qui dessert la commune nouvelle d'Ay-Champagne (Ay et Mareuil sur Ay) en présence de la presse le 9 janvier 2020.

SRS : comptes arrêtés au 31 décembre 2019. En attente de la répartition de l'actif et du passif par la Trésorerie d'Epernay pour dissolution définitive.

Ambassadeur des Mobilités : Comité de pilotage le 5 décembre 2019.

Centre Intercommunal d'Action Sociale, CIAS : réunion sur l'analyse des besoins sociaux en logements le 4 décembre ; Inauguration des locaux Entour'Age à Mareuil sur Ay le 10 décembre, le 20 décembre réunion sur le portage des repas à domicile.

Office de Tourisme Intercommunal, OTI : commission tourisme le 17 décembre 2019.

Musiques en Champagne : réunion à St-Imoges le 11 décembre 2019 et le 7 janvier 2020. date prévisionnelle du concert à l'église de DIZY est le 26/8/2020.

Projet Centre d'Interprétation Le Pressoir : Commission d'appel d'offre CAO le 18 décembre + « Démolition Party » le 10 décembre 2019.

Cérémonie des vœux communes de la CCGVM : le 19 décembre à Champillon, le 3 janvier à Nanteuil la Forêt, le 6 janvier à Ambonnay, le 8 janvier à Ay-Champagne, le 9 janvier à Hautvillers, le 10 janvier à Dizy et Bouzy, le 11 janvier à Mutigny, le 13 janvier à Avenay Val d'Or, le 14 janvier à St-Imoges, le 17 janvier à Tours sur Marne, le 18 janvier à Val de Livre, le 21 janvier à Germaine et les vœux de la CCGVM le 23 janvier 2020.

Parc Naturel de la Montagne de Reims, PNR :

- Comité de Pilotage, COPIL Natura 2000 site 67 (dont DIZY fait partie) à Mutigny le 4 décembre 2019.

- Réunion à Pourcy : projet itinéraire cyclable - tronçon de Bezannes à Epernay.

- Réunion publique à Dizy sur l'Atlas de la biodiversité, animée par Marie Zelazny le 7 janvier 2020 pour créer un réseau de bénévoles.

SCOTER : Comité syndical le 17 décembre 2019.

REUNIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Syndicat à vocation Unique, SIVU : réunion en sous-préfecture pour arbitrage sur modalités de dissolution du le 11 décembre 2019

Association Syndicale Autorisée pour l'aménagement des coteaux viticoles Champillon Dizy Hautvillers, ASA : réunion le 11 décembre 2019 à DIZY.

Sous-commission départementale de sécurité, SCDS à Fagnières le 5 décembre pour LECLERC.

Gendarmerie : contrôles sur l'avenue du Général Leclerc le 9 décembre 2019, passages réguliers de l'unité de contact, contacts réguliers avec les référents Participation Citoyenne.

Alerte pollution arrêté du préfet du 31 décembre 2019 au 2 janvier 2020, information relayée à la population sur panneapocket.

Plan de Prévention des Risques Inondations : le 12 décembre 2019 à Ay-Champagne.

Réunion de bornage le 18 décembre 2019.

Vœux du Préfet et du Président du Conseil Départemental le 8 janvier 2020 au Capitole.

TRAVAUX

Nouveaux seuils des marchés à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Marchés inférieurs à 40 000 € : procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence

Marchés inférieurs aux seuils européens :

Fournitures et services : 214 000 € (Pouvoir Adjudicateur) 428 000€ (Entité Adjudicatrice)

Travaux et contrats de concessions : 5 350 000 €

Contrôle annuel des extincteurs des bâtiments communaux le 7 janvier 2020 par ISS

Projet stade: réunion en mairie le 19 décembre en présence pour le dépôt du Permis de Construire avec les services de l'urbanisme et de la DDT pour le PPRI, Plan de Prévention des Risques d'Inondation par la Marne. Dépôt du PC le 10 janvier 2020 en mairie.

Projet Rue de Reims : réunion avec ACI3 et les services du Département le 13/ 17 décembre. Dossiers de demandes de subventions.

Travaux MDA : réseau informatique, alarme : réunions de chantier les jeudis.

Travaux mairie (studio) : réunions de chantier les mercredis.

Travaux d'aménagement des 4 quais des arrêts de bus ligne 3 sur DIZY : suivi par GNAT, réalisés par l'entreprise COLAS pour le compte de la CCGVM. Réunions de chantier les 6, 13 et 20 décembre 2019.

Travaux PONT Dizy/ Magenta : dans le cadre du groupement de commande avec la commune de Magenta, une consultation a été lancée pour le choix du bureau d'étude les offres ont été étudiées par la Commission d'Appel d'Offre CAO de Magenta. Le bureau d'études le mieux disant est DEGIS : 24 925€ HT pour les 2 ouvrages. Pour mémoire la commune de DIZY participe aux frais à hauteur de 50% sur l'ouvrage qui enjambe le canal. Réunion en mairie de Magenta le 18 décembre 2019.

ENFANCE

Crèche municipale « Les Canailous » : spectacle de Noël préparé par une partie du personnel et visite du père Noël le 17 décembre.

Ecoles maternelle et élémentaire :

-Grève des enseignants les 5 et 17 décembre et mise en place du Service Minimum d'Accueil. Compensation demandée l'inspection académique selon formulaire.

-Passage du Père Noël dans les écoles.

-Signature le 10 décembre 2019 de la convention de mise à disposition des espaces aquatiques entre la CAECPC et la commune de DIZY, selon la délibération 2018-12-791 du 18 décembre 2018 du conseil de la CAECPC, qui fixe les modalités financières de l'accueil des écoles élémentaires dans le cadre de la natation scolaire en accord avec la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Marne. Le montant est fixé à 70€ la séance, de 1 à 3 classes.

Restaurant scolaire et services périscolaires :

- Notre prestataire API le propose un menu végétarien par semaine, apprécié des enfants.

CAF : Une Convention Territoriale Globale CTG devra être mise en place au niveau de la CCGVM avec la CAF avec la réalisation d'un diagnostic qui permettra à terme de maintenir pour chaque commune partenaire le niveau de financements et de subventions des investissements des CEJ.

Réunion du Relais d'Assistantes Maternelles d'AY à DIZY le 10 décembre 2019.

ADMINISTRATION

Administration :

Entretiens professionnels annuels réalisés par les N+1 pour l'ensemble des agents.

Plan Local d'Urbanisme, PLU : signature du devis d'AUDDICE Urbanisme pour la mise en conformité avec le standard CNIG et versement du PLU de DIZY au Géoportail de

l'Urbanisme pour un montant de 1 530€ TTC. Cette dépense sera intégrée à la demande de subvention.

Renouvellement des licences informatiques : chez EBC pour un montant de 750€ HT.

Réactualisation des tarifs pour la prise en charge des animaux morts par le vétérinaire Docteur Vincent ROSSIGNON, lequel se substitue aux communes membres de la CCGVM en application de l'article R226-12 du Code Rural. (*non réactualisés depuis 2015*)

Frais de recherche du propriétaire : 31,66 €HT soit 38,00 €TTC

Frais d'incinération de l'animal : 60,00 € HT soit 72,00 €TTC

Elections municipales calendrier : inscriptions des électeurs sur les listes électorales jusqu'au 7 février et au 5 mars en mairie ou sur le site du Registre Electoral Unique REU), entre le jeudi 20 et le dimanche 23 février : réunion de la commission de contrôle des listes électorales, lundi 24 février : publication du tableau de révision des listes électorales des 20 jours. 27 février : date limite dépôt de liste en sous-préfecture ou en Préfecture, lundi 2 mars : ouverture de la campagne électorale. Mise en place des emplacements d'affichage. Mardi 10 mars : publication du tableau des 5 jours. Dimanche 15 mars : 1^{er} tour du scrutin et dimanche 22 mars : second tour du scrutin si besoin.

VIE LOCALE/ COMMUNICATION

Commissions d'Attributions de Logement : Plurial Novilia tous les lundis.

Décoration du village pour Noël : sapins de Noël répartis dans la commune. Quelques belles initiatives citoyennes à souligner comme celle de Monsieur HAGNUS et de Monsieur MALLOT. **Collecte des sapins dans le cadre de l'AGENDA 21** la 1^{ère} semaine de janvier.

Bibliothèque : TELETHON les 6 et 7 décembre : merci à toutes et tous pour vos dons d'un montant de 1 923,45 €, navettes BDM (Bibliothèque de la Marne) le 6 décembre 2019 et le 10 janvier 2020.

Association des Parents d'élèves, APE: vente de sapins de Noël et de chocolats + spectacle de magie le jeudi 19 décembre pour les enfants des 2 écoles.

Cours de taille par moniteurs de la **Corporation des Vignerons** : du 17 décembre 2019 au 31 mars 2020 à la MDA

Matières et Couleurs : AG le 9 janvier 2020

Magik Jet Team : AG le 9 janvier 2020

Etablissement Français du Sang, EFS, Don du sang le mercredi 4 décembre : 43 donateurs.

Bulletin municipal distribué le 31 décembre 2019.

Vœux du Maire le 10 janvier 2020 à la salle des Fêtes.

Questions diverses

Mme le Maire donne la parole aux élus présents.

Mme le Maire présente le projet d'emplacement d'auto-partage proposé par la CCGVM, via le cabinet MOBILIS. Après discussion, vu l'extension de la ligne n° 3 de bus d'EPERNAY vers DIZY depuis le 2/1/2020, l'ensemble du conseil municipal souhaite reporter la réalisation prévue sur DIZY offrant l'opportunité à une autre commune de la CCGVM de s'en emparer.

Mr ROUSSEAU signale un affaissement de la voirie «lotissement des Terres Rouges» au niveau du n° 47. VEOLIA sera contacté.

Mr VELTZ signale qu'1 spot sur 4 fonctionne sur l'extérieur du restaurant scolaire 250 rue du Vieux Château. L'intervention d'un électricien sera demandée.

Mme ATHANASE signale un dysfonctionnement sur les horaires d'éclairage public dans l'Avenue du LEON très gênant pour les usagers. Le SIEM sera contacté pour le réglage de l'horloge.

Mme LASALLE signale que dans le haut de la rue Danièle CASANOVA, au bassin de décantation, l'éclairage est défectueux. L'intervention de DRTP sera demandée.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée très prochainement.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 21 h 45.

Mme le MAIRE
Barbara NAVEAU



Mr le Secrétaire de Séance
François LOURDELET

A blue ink signature of François LOURDELET, written in a cursive style.